

DECISION N° 20260109_P_006
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour la plateforme élévatrice du Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay en faveur de l'entreprise Loire Ascenseurs.

Le Président,

N° 20260109_P_006

Décide

De signer un contrat de maintenance avec la société :

OBJET

LOIRE ASCENCEURS
22 RUE DU PUITS ROCHEFORT
42100 SAINT-ETIENNE

N° SIRET : 326 035 953 000 32

Pour la plateforme élévatrice située au Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay.

Dates : du 01/05/2026 au 30/04/2027

Durée : 1 an ferme

Montant annuel : 446.00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 09 janvier 2026



AR Prefecture

043-244301131-20260109-20260109_P_006-AU
Reçu le 20/01/2026